

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2017**

DATE DE LA CONVOCATION	7 Novembre 2017
DATE D'AFFICHAGE	7 Novembre 2017
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	15
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS	14
NOMBRE DE CONSEILLERS ABSENTS	1
- AYANT DONNÉ POUVOIR	1
- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR	0

Le Lundi Treize Novembre à Dix Huit Heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de VARS, dûment convoqué par M. le Maire, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique LAUDRE, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS ( 14 ) :** M. Christophe BENOIT, M. Eric COLLOMBON, M. Norbert COSTE, M. Edouard DAVID, M. Arnaud DE BLUZE DE ST ARROMAN, Mme Cécile DISDIER, M. Michel DOMINIQUE, M. Simon GIRAUD, M. Marc GUEYDON, M. Dominique LAUDRE, Mme Elisabeth MAEGHERMAN, M. Bruno MARTIN, Mme Raphaëlle MARTOIA, M. Hervé WADIER.

**ÉTAIENT ABSENTS et EXCUSÉS ( 1 ) :**

- AYANT DONNÉ POUVOIR ( 1 ) : M. Laurent RISOUL ayant donné pouvoir à Mme Cécile DISDIER.
- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR ( 0 )

**NOMBRE DE VOTANTS : 15**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Arnaud DE BLUZE DE ST ARROMAN.**

<u>Quorum au cours de la séance</u>		<u>Présents</u>
<u>Délibérations N° 2017-163 à N° 2017-164</u>	<u>Nombre de votants :</u> <b>15</b>	<b>14</b>
<u>Délibérations N° 2017-165</u> M. Le Maire est sorti de la salle. M. Eric COLLOMBON ne participe pas au vote.	<u>Nombre de votants :</u> <b>13</b>	<b>12</b>
<u>Délibérations N° 2017-166 à N° 2017-</u>	<u>Nombre de votants :</u> <b>15</b>	<b>14</b>

M. le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 18h05.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité nomme M. Arnaud DE BLUZE DE SAINT-ARROMAN, secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 12 octobre 2017 n'appelant pas d'observations est adopté à l'unanimité.

M. le Maire propose au Conseil municipal de modifier l'ordre du jour comme suit :

- Ajout d'un point supplémentaire : Cession de la parcelle F2813.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve la modification de l'ordre du jour susmentionnée.

## **I. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL ET INTERCOMMUNALITE**

**2017-165 Rémunération des élus siégeant au Conseil d'Administration de la SEM SEDEV** - Le Conseil Municipal par 11 voix pour et 2 voix contre autorise le PDG de la SEM SEDEV à percevoir une rémunération, pour les missions qui lui sont confiées, d'un montant ne pouvant excéder 31 045,32 € brut par an.

**2017-166 Intégration du Val d'Escreins au Parc naturel régional du Queyras** - Le Conseil Municipal par 1 abstention, 11 voix pour et 3 voix contre approuve l'intégration au Parc naturel régional du Queyras d'une partie du territoire communal correspondant au Val d'Escreins pour la durée du classement restant à courir.

**2017-167 Avenant au Contrat Enfance Jeunesse 2014-2017 avec la CAF - Création d'un ALSH Extrascolaire sur la commune de St Crépin** - Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve l'avenant 2017 au CEJ permettant la création d'un ALSH extrascolaire sur la Commune de Saint-Crépin et autorise M. Le Maire à le signer.

## **II. URBANISME - FONCIER - IMMOBILIER**

**2017-168 Démolition d'une construction menaçant ruine à Saint-Marcellin** - Le Conseil Municipal par 12 voix pour et 3 voix contre autorise M. le Maire à engager toute démarche préalable à la désignation d'un architecte, nécessaire à l'établissement du dossier de demande de permis de démolir l'immeuble susvisé et autorise M. le Maire à signer ledit dossier.

**2017-169 Affaire Commune de Vars / SARL HOSSZU & CO - Dossier PL12209** - Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à ester en défense dans les requêtes introduites par la SARL HOSSZU & CO devant le Tribunal Administratif de Marseille et désigne le Cabinet d'avocats ADAMAS, 55 Boulevards des Brotteaux - 69455 LYON cedex 06, pour représenter la Commune dans cette instance.

**2017-170 Point de Rassemblement de l'Eyssina New School. Parcelles communales cadastrées AB99 et AB294. Convention d'occupation du domaine public communal. Saison 2017-2018** - Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public communal pour l'installation d'un point de rassemblement et des points de stockages sur les parcelles communales cadastrées AB99 et AB294 accueillant l'équipement de la piscine municipale, pour la saison d'hiver 2017-2018.

**2017-171 Cession de la parcelle F2813** - Le Conseil Municipal par 1 abstention, 11 voix pour et 3 voix contre approuve la substitution d'acquéreur dans le cadre de la cession de la parcelle F2813 et autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à la cession de ladite parcelle.

## **III. SAISON HIVER 2017-2018**

**2017-172 Convention de services et de moyens avec la SEM SEDEV pour l'organisation des itinéraires piétons et raquettes - Hiver 2017/2018** - Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la reconduction pour la saison hivernale à venir de la convention de services et de moyens pour le damage et le balisage des itinéraires piétons et raquettes avec la SEM SEDEV et autorise M. le Maire à la signer.

**2017-173 Convention de partenariat de renforcement hivernal de personnel saisonnier Sapeur-Pompier Volontaire entre le SDIS - la Communauté de Communes du**  
Commune de Vars - Séance du Conseil Municipal du 13 Novembre 2017

**Guillestrois et du Queyras – les Communes de Guillestre – Risoul et Vars – pour la saison hivernale 2017/2018** - Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le renouvellement de la convention de partenariat de renforcement hivernal de personnel saisonnier sapeurs-pompiers volontaires et autorise M. le Maire à la signer. Le Conseil Municipal dit, par ailleurs, que le personnel sapeur-pompier sera recruté sur la base des conditions de recrutement retenues pour les ASVP-SPV au sein de la police municipale depuis l'ouverture de la saison jusqu'à la fermeture du domaine skiable.

**2017-174 Fonctionnement du poste de Gendarmerie: Hiver 2017/2018** - Le Conseil Municipal à l'unanimité reconnaît la nécessité d'avoir un poste de gendarmerie sur la Commune de VARS pendant la saison d'hiver et autorise M. le Maire à signer la convention qui en découle.

**2017-175 Tarifs frais de secours sur pistes - Hiver 2017-2018** - Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le principe de remboursement des frais de secours pour toutes les opérations consécutives à des accidents de ski survenus sur le territoire de la Commune et dans la zone normale d'intervention. Le Conseil Municipal accepte, par ailleurs, les tarifs de secours sur pistes s'y rapportant pour la saison 2017/2018 et notamment la réactualisation tarifaire concernant l'évacuation urgente par le SDIS ne relevant pas du SAMU en application de la convention en vigueur relative à l'évacuation de personnes victimes d'accident de ski ainsi que la réactualisation tarifaire concernant l'évacuation urgente par le SAMU. Enfin, le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à M le Maire à cet effet et notamment de signer avec la SEM SEDEV l'avenant N°21 d'actualisation tarifaire au contrat de gestion des secours sur pistes de ski alpin et de ski de fond, signé initialement le 5 décembre 1991 et si besoin est avec le SAMU05 ou son prestataire, une convention relative aux interventions hélicoptère médicalisé à partir de GAP/TALLARD.

**2017-176 SAF Secours médicalisés conventionnés - SMUR** - Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve l'application des tarifs et des dispositions conventionnelles prévues pour l'organisation des secours médicalisés conventionnés et autorise M. le Maire à signer la convention s'y rapportant.

#### **IV. DELEGATION DE SERVICES PUBLICS - MARCHES PUBLICS - TRAVAUX**

**2017-177 Délégation de service public pour l'exploitation du Cinéma les Mélèzes à Vars les Claux. Choix du délégataire et vote des tarifs** - Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de déléguer l'exploitation du cinéma les Mélèzes à Vars les Claux à la société Cin'Valley, sise 05600 Risoul, pour une durée de 4 ans et autorise le Maire à signer le contrat correspondant. Le Conseil Municipal approuve, par ailleurs, les tarifs d'exploitation du cinéma et décide que la mise à disposition des salles sera consentie sur la base des tarifs annexés à la délibération. Enfin, le Conseil Municipal délègue au délégataire le soin de fixer les autres tarifs comme la vente de confiserie, la publicité... et tout autre besoin lié à la bonne exploitation du service.

**2017-178 Marché de prestations de services « Dénéigement de la voirie communale et ses dépendances – hiver 2016-2017 – lot N°1 » - pénalités de retard** - Le Conseil Municipal par 1 abstention, 6 voix pour et 8 voix contre n'approuve pas le maintien l'application des pénalités de retard d'un montant de 525,00 € dans le cadre du marché de prestations de services « dénéigement de la voirie communale et ses dépendances – hiver 2016-2017 – lot 1 » passé avec la société EURL MATHIEU, sise 05200 ST ANDRE D'EMBRUN en date du 13 décembre 2016.

**2017-179 Marché de travaux de protection contre les chutes de blocs sur la route du val d'Escreins. Secteur 6.2 - avenant n°1** - Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de travaux relatif à la protection contre les chutes de

blocs sur la route du val d'Escreins. Secteur 6.2 passé avec la SARL EQUILIBRE sise 05200 SAINT ANDRE D'EMBRUN d'un montant de 1 360,50 € HT et faisant passer le montant total du marché à 45 145,50 € HT.

## **V. FINANCES COMMUNALES ET SUBVENTIONS**

**2017-180 Convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme de Vars** - Le Conseil Municipal par 1 abstention et 14 voix pour approuve les termes de la convention d'objectifs à intervenir avec l'association Office de tourisme et autorise M. le Maire à la signer. Le Conseil Municipal dit que le montant de la subvention allouée sera réévalué chaque année en fonction du budget primitif communal et qu'un avenant à ladite convention sera proposé en ce sens.

**2017-181 Acquisition d'enneigeurs** - Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la commande des enneigeurs suivants :

- Enneigeur TF10 mobile avec vanne Hydromat, de la société Technoalpin, d'un montant de 34 500 €HT (41 400,00 €TTC) ;
- Enneigeur Ventilateur automatique, de la société SUFAG, d'un montant de 31 671 €HT (38 005,20 €TTC).

Le Conseil Municipal dit que la dépense sera imputée dans le budget annexe des Remontées Mécaniques - Opération 115.

**2017-182 Tarifs de la cantine scolaire municipale - Intervenants extérieurs** - Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le tarif proposé de 5.50 Euros l'unité.

**2017- 183 Indemnité de conseil au Receveur municipal** - Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil. Le Conseil Municipal décide, par ailleurs, de lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an étant entendu que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à M. FLEURET Didier, Receveur.

Le Conseil Municipal décide, enfin, de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45.73 €.

**2017-184 Budget Primitif 2017 - Budget Principal 2017. Décision Modificative 2** - Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise les écritures proposées.

**2017-185 Budget Primitif 2017 - Budget Principal 2017. Décision Modificative 3** - Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise les écritures proposées.

**2017-186 Budget Primitif 2017 - Budget Remontées Mécaniques. Décision Modificative 1** Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise les écritures proposées.

## **VI. FONCTIONNEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX**

**2017-187 Recrutement d'un emploi saisonnier de Sapeur-Pompier pour le fonctionnement du CIS de Vars** - Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'emploi d'un agent sapeur-pompier saisonnier dans les conditions prévues et à signer le contrat de travail saisonnier correspondant.

**2017-188 Recrutement de deux agents saisonniers aux Services Techniques - Hiver 2017/2018** - Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les propositions d'embauche de deux agents saisonniers aux Services Techniques et autorise M. le Maire à procéder aux recrutements correspondants.

**2017-189 Recrutement de déneigeurs volontaires - Hiver 2017-2018** Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la proposition d'embauche de déneigeurs volontaires ainsi que les deux chartes de déneigeurs volontaires et autorise M. le Maire à procéder aux recrutements correspondants et lui donne tout pouvoir à cette fin.

**2017-190 Recrutement d'un agent saisonnier pour la gestion de la patinoire - Hiver 2017/2018** - Après en avoir délibéré par 8 voix pour et 7 voix contre, le Conseil Municipal approuve la proposition d'embauche d'un agent saisonnier pour la gestion de la patinoire et autorise M. le Maire à procéder au recrutement correspondant.

**2017-191 Recrutement pour le fonctionnement de la Microcrèche pour la saison hivernale 2017/2018 - Complément à la délibération n°2017-098 du Conseil municipal du 3 juillet 2017** - Le Conseil municipal par 14 voix pour et 1 voix contre autorise M. le Maire à signer les avenants aux contrats couvrant au plus la période du 20 novembre au 30 novembre 2017 dans le cadre du recrutement de deux agents saisonniers à la microcrèche.

**2017-192 Dérogation à la règle du repos dominical pour les salons de coiffure des Hautes-Alpes pour les dimanches 24 et 31 Décembre 2017** - Après en avoir délibéré par 1 abstention et 14 voix pour, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande de dérogation à la règle du repos dominical pour les salons de coiffure pour les dimanches 24 et 31 décembre 2017 selon les contreparties et garanties aux salariés énoncées ci-dessus.

**2017- 193 Plan de viabilité hivernale** - Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité valide le nouveau plan de déneigement de la commune de Vars pour la saison d'hiver 2017/2018.

**2017-194 Prime de fin d'année au personnel communal** - Après en avoir délibéré par 2 abstentions et 13 voix pour, le Conseil Municipal, définit en fonction de la réglementation, les attributions de primes de fin d'année au personnel communal tel que précisé dans la délibération.

Il appartiendra à M. le Maire de fixer le montant individuel par agent suivant les critères proposés.

**2017-195 Affaire Commune de Vars / Claude RADENAC** - Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à ester en défense dans les requêtes introduites devant le TA de Marseille par Monsieur RADENAC et désigne le Cabinet d'avocats SELARL APA&C - 25, Cours Pierre Puget - 13006 MARSEILLE, pour représenter la Commune dans cette affaire.

## **VII. QUESTIONS DIVERSES**

**2017-196 Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur sur la gestion de la SEM SEDEV (Hautes-Alpes) du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2015** - Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte du rapport de la Chambre régionale des comptes concernant la gestion de la SEM SEDEV du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2015.

**2017-197 Désignation d'un représentant au CISPD (Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance)** - Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la désignation des délégués suivants :

- Titulaire : Mme Raphaëlle MARTOIA
- Suppléant : M. Arnaud DE BLUZE DE SAINT ARROMAN.

2017-198 **Projet de parcours de course d'orientation** - Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de la réalisation des cartes de course d'orientation pour un montant de 15 000 € TTC hors impression et charge Monsieur le Maire d'inscrire ce montant au budget prévisionnel 2018.

2017-199 **Règlement du comité de lecture de la bibliothèque** - Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le règlement proposé.

#### VIII. INFORMATIONS SUR LES DECISIONS DU MAIRE

2017-200 **Liste des décisions du Maire** - En application de l'article L.2122-23 du CGCT, le Conseil Municipal prend acte des deux décisions prises du 6 Octobre 2017 au 31 Octobre 2017.

#### IX. POINTS REPORTEES

- Motions

L'ordre du jour étant épuisé, **M. le Maire** clôt la séance du conseil municipal à 21h05.

Le Secrétaire de séance,

**Arnaud DE BLUZE DE SAINT-ARROMAN**



Le Maire,

**Dominique LAUDRE**

